

AG syndicat des éleveurs 18/08 Deauville

Conclusion sur la fin de vie par Pierre Julienne,

Nous aimons nos chevaux, nous les élevons dans les meilleures conditions possibles, nous souhaitons les voir courir de belles courses et bien souvent ce n'est que devant le fait accompli que nous pensons à leur reconversion ou à leur fin de vie.

Lorsque le fait arrive, nous souhaitons tous leur offrir une retraite ou leur donner une « deuxième chance ». D'heureuses initiatives ont vu le jour dernièrement pour aller dans ce sens, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Malheureusement, comme nous venons de le voir, ces initiatives ne sont que des solutions très partielles pour régler le problème des nombreuses reformes et nous devons regarder avec lucidité la situation telle qu'elle est et parler vrai.

La responsabilité collective du syndicat des éleveurs, mais également celle des entraîneurs et des propriétaires, est d'accepter de parler de fin de vie. Comme pour tous les êtres vivants et pour les chevaux en ce qui nous concerne, la mort fait partie de la vie.

Lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions nous avons le devoir en tant que propriétaire responsable de choisir l'un des deux procédés.

Soit l'abattage, et il faut à cette occasion rappeler quelques vérités. Les images choquantes, inacceptables, prises dans des abattoirs que nous avons vu circuler dernièrement sur le net ne concernent pas les chevaux. Elles sont pour la plupart issues des circuits de viandes bovine ou ovine qui pratiquent des abattages rituels. Le cheval n'est donc pas concerné par ce phénomène. Les chevaux sont abattus directement et spontanément au pistolet d'abattoir. La mort est instantanée et sans aucune souffrance. Dans leur très grande majorité les abattoirs sont bien agencés. Nous pourrions, (nous devrions), simplement exiger que les salles et les couloirs des abattoirs soient recouverts de caoutchouc anti dérapant et insonorisant pour éviter tout stress.

Un pur sang adulte en bon état destiné à l'hippophagie se commercialise aux environs de 4 à 600€.

Soit l'euthanasie pratiquée par le vétérinaire suivie de l'équarrissage. Son cout est d'environ 80€ pour le vétérinaire, plus 500 à 1200€ /tonne pour l'équarrissage, soit 250 à 600€ pour un PS adulte.

Chacun d'entre nous doit assurer à sa façon la reconversion ou la fin de vie de ses animaux. Il n'y a pas lieu d'opposer l'hippophagie aux autres méthodes proposées. Même des associations comme World Horse Welfare pensent que l'abattoir peut être une solution plus acceptable que la déshérence.

On ne peut pas déléguer les devoirs que nous avons vis-à-vis de nos chevaux à une institution ou à la « société ». Il faut être, lucide et responsable.